

Foires aux questions en direction des familles et des élèves

EXAMENS ET 3^{ÈME} TRIMESTRE (PARTIE 1)

Les épreuves terminales du baccalauréat auront-elles lieu ?

Non, les épreuves terminales sont annulées compte tenu de la situation exceptionnelle que notre pays traverse.

Est-ce que toutes les disciplines ont le même poids pour obtenir le baccalauréat ?

Non, la moyenne sur l'année des notes obtenues dans chaque discipline sera coefficientée comme dans la certification. Ceci est valable pour les enseignements généraux comme professionnels.

Comment seront évalués les candidats pour l'obtention de leur baccalauréat ?

Les épreuves seront validées sur le fondement du livret. **Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues pendant l'année de terminale.** Ces notes correspondent aux évaluations qui ont eu lieu tout au long de l'année scolaire 2019-2020 que ce soit pour les enseignements généraux ou les enseignements professionnels. **Le jury tiendra aussi compte de l'ensemble des autres éléments du livret (progression de l'élève, efforts relevés par le conseil de classe, assiduité) pour attribuer les notes définitives.**

J'ai déjà passé des CCF. Est-ce que je conserve ces résultats ?

Oui, les notes déjà acquises lors des CCF ou sous épreuves de CCF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour un CCF, l'évaluation est remplacée par les notes qui apparaissent dans le livret scolaire.

Les élèves qui n'auraient pas la moyenne pourront-ils passer des épreuves de rattrapage ?

Les élèves qui auraient **entre 8 et 9,9 de moyenne** pourront passer un **rattrapage** dans les conditions ordinaires **entre le 8 et le 10 juillet.**

Comment seront prises en compte les PFMP dans l'obtention du baccalauréat ?

Une fiche récapitulative des périodes de formation en milieu professionnel est présente dans le livret scolaire professionnel. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues pour le baccalauréat. En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, **il faudra avoir réalisé a minima 10 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du baccalauréat.**

Les évaluations du troisième trimestre compteront-elles dans la moyenne des notes du livret ?

Sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, **les professeurs organiseront des évaluations au troisième trimestre**, comme ils le font habituellement. **La nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens.** Les évaluations passées pendant la période de confinement, si elles permettent à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages, ne seront en revanche pas prises en compte dans le livret. **En revanche, tout le travail mené pendant le confinement permettra à votre enfant de reprendre le travail au lycée sans avoir de lacune à surmonter.**

Rattrapage :
- **candidats ayant entre 8 et 9,9 de moyenne, en juillet,**
- **candidats n'ayant pas obtenu le bac en juin + candidats libres, en septembre.**



En bref !

Pas d'épreuves écrites en Juin. Évaluation par contrôle continu.

Jury d'examen pour harmoniser les notes.

Assiduité des élèves jusqu'au 4 juillet prise en compte par les jurys.

Sont maintenus :
- les coefficients
- les mentions.